



Administration communale de Froidchapelle

FEUILLE COMMUNALE N° 4 - Mai 2020

MOT DU BOURGMESTRE

Bonjour à toutes et tous,

Je sais que nous vivons des temps difficiles et sans précédent, et je tiens à vous remercier de votre attitude pendant cette période de confinement.

Au vu du peu de cas constatés dans notre entité, je ne peux que vous féliciter d'avoir respecté les mesures de confinement imposées par le Conseil national de Sécurité. Mais nous ne devons pas relâcher nos efforts, car même si nous entrevoyons la sortie, nous ne sommes pas au bout du tunnel.

A l'heure où le déconfinement s'amorce, nous avons encore besoin de votre collaboration. L'enjeu n'est pas individuel, mais collectif. La solidarité et l'entraide sont essentielles pour traverser cette crise.

Prenez bien soin de vous et des autres.

MASQUE

Suite au Conseil national de Sécurité de ce 24 avril 2020, il est recommandé de porter un masque quand les mesures de distanciation sociale ne peuvent être respectées.

Pour ce faire, la commune de Froidchapelle vous offre un masque par habitant domicilié sur l'entité (excepté pour les enfants de moins de 3 ans, pour qui le port du masque n'est pas recommandé). Ces masques ont été confectionnés en partie par des couturières bénévoles de notre entité, que nous tenons déjà à remercier, et achetés auprès de l'association Think Pink qui œuvre dans la prévention du cancer du sein et à la recherche en la matière.

Dans le courant de la dernière semaine de mai, soyez attentifs : vous recevrez ces masques dans vos boîtes aux lettres ainsi que les modalités d'utilisation.

Il est également rappelé que les règles d'hygiène sont maintenues, à savoir :

1. Restez chez vous, surtout si vous êtes malade.
2. Lavez-vous les mains régulièrement à l'eau et au savon.
3. Gardez une distance suffisante (1,50 mètre) lorsque vous êtes à l'extérieur.
4. Limitez vos contacts physiques
5. Portez un masque buccal dans les transports en commun et dans les espaces publics très fréquentés.



MANIFESTATIONS PUBLIQUES

Après concertation, les bourgmestres de la Botte du Hainaut ont décidé d'adopter des mesures similaires en ce qui concerne l'organisation des manifestations publiques et ont décidé que « A l'exception des rassemblements familiaux autorisés par arrêté ministériel, tous les événements (fêtes, activités récréatives, folkloriques, culturels, sportifs...), intérieurs et extérieurs, peu importe leur taille ou nature publique ou privée, sont interdits sur les communes de Beaumont, Chimay, Froidchapelle, Momignies et Sivry-Rance. ».

Ceci comprend tout rassemblement sur la voie publique, mais également tout événement dans des lieux privés (ducasses, fêtes dans une salle privée ou non, fête des voisins, triathlon...).

Ces mesures entreront en vigueur le 1^{er} mai 2020 à 24 h 00 et jusqu'au 30 septembre 2020 inclus.

ASBL ECHANGE - BESOIN D'UNE AIDE ALIMENTAIRE

L'ASBL Echange offre une aide alimentaire aux personnes en difficultés. En cette période exceptionnelle, nous vous proposons, avec le soutien du PCS, du CPAS et de la Fondation Roi Baudouin, une aide alimentaire gratuite, à titre temporaire.

Si vous rencontrez des difficultés, même passagères, n'hésitez pas à prendre contact au **0497/64.88.64 SMS ou appel (PCS)** ou **060/51.01.20 (CPAS)**. *Sans conditions d'accès durant cette période et confidentialité garantie.*

BIBLIOTHEQUES - REPRISE DU SERVICE DE PRET

Le pouvoir fédéral a considéré les bibliothèques comme un service public essentiel et a précisé que celles-ci restaient ouvertes mais uniquement pour le retrait de livres (pas de retours de livres) et dans le respect des mesures de distanciation sociale.

Comment faire pour emprunter un livre ?

Afin de respecter les mesures de sécurité sanitaire reprises dans la circulaire, la bibliothèque fonctionnera avec un système de "take away". Les livres commandés seront déposés, sous forme de colis nominatif, dans le sas d'entrée pour Froidchapelle et dans le nouvel espace ludothèque à Boussu-lez-Walcourt (entrée latérale).

Concrètement, les lecteurs souhaitant emprunter des livres appelleront directement la bibliothèque, qui leur fixera une heure d'enlèvement du colis de livres. Il est demandé au lecteur de venir retirer son colis seul en respectant l'horaire qui lui est donné.

Le service sera disponible (téléphone + retrait) :

- le mardi, à Boussu-lez-Walcourt, entre 15 h 30 et 18 h - Tél. 071/63 30 43 entre 14 h 30 et 15 h 30 pour permettre la préparation des colis;
- le vendredi, à Froidchapelle, entre 15 h 30 et 18 h - Tél. 060/41 21 02 entre 14 h 30 et 15 h 30 pour permettre la préparation des colis.

Les lecteurs peuvent également passer leurs commandes de livres par mail bibliofroidchapelle@yahoo.fr.

C.P.A.S.

En vue d'empêcher la propagation du Coronavirus, notre CPAS a adopté des mesures de prévention importantes dans son travail et dans les contacts avec ses usagers. Les assistantes sociales restent à la disposition du public mais avec certaines restrictions.

Les permanences sociales seront assurées par téléphone, courrier ou courriel. Et uniquement sur rendez-vous en cas d'urgence. Vous pouvez contacter votre assistante sociale (voir ci-dessous) ou adresser un sms au numéro suivant : 0478/83.65.14.

Accueil : 060/51.01.25 - Elise BERTEAUX : 060/51.01.28 - elise.berteaux@publilink.be - Mélanie LECOCCQ : 060/51.01.26 - melanie.lecocq@publilink.be - Cécile HERMANS : 060/51.01.21 - cecile.hermans@publilink.be - Marie VANDENAVENNE : 060/51.01.20 - marie.vandenavenne@publilink.be.

Les permanences « allocations de chauffage » sont assurées en transmettant les documents par courrier ou par courriel à l'adresse accueil.cpasfroidchapelle@gmail.com. Renseignements : 060/51.01.25. Les demandes peuvent être introduites dans les 60 jours de la date de livraison.

Pour tout autre renseignement, n'hésitez pas à consulter le site internet de la commune : www.froidchapelle.be.